

# FICHE ACTION ENTRETIEN



## Carte d'identité

N° référence : sans objet

Légende carte : sans objet

Objectifs : Gestion des embâcles, coupe d'arbres penchés, ouverture de milieu humide

Secteur : L'ensemble du linéaire de l'Ognon+ le Petit Ognon

Années : Depuis 2000

## Ces projets ont pour objectifs...

L'abandon de l'exploitation des forêts rivulaires par les propriétaires se traduit par le développement d'une végétation dense, vieillissante et homogène pouvant nuire au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

On constate également, que les berges sont de plus en plus colonisées par des espèces indésirables et envahissantes qui ne sont pas toujours adaptées au milieu. Ces dernières produisent des changements de fonctionnement des écosystèmes et appauvrissent la diversité du patrimoine naturel. Il s'agit par exemple de la renouée du Japon, du robinier faux acacia, de l'ailante, du buddleia (arbre aux papillons).

La Loi sur l'eau donne la possibilité aux collectivités territoriales, comme le syndicat Eyrieux Clair, de se substituer au propriétaire riverain, en cas de défaillance d'entretien de la végétation de berges par les propriétaires, et pour l'intérêt général.

Le **code de l'environnement** (articles L215-14 et suivants) précise que l'entretien est de la responsabilité des propriétaires riverains et doit être assuré régulièrement (annuel)



## Le déroulement des travaux...

→ **Consolidation et la protection des berges** par des techniques de génie végétal



→ **Travaux d'entretien de la ripisylve** : bûcheronnage, élagage, débroussaillage,...



**Difficulté des travaux :**



## Montant des travaux réalisés...



Coût de la convention annuelle pour 20 jours avec les Chantiers départementaux d'Insertion (CDEI) : 10 000€ HT (non soumis à la TVA)

Coût jour : 500€ - Location de tracteur ou pelleteuse : 300€/jour

**Niveau de succès de l'opération :**



Actions peu efficaces du fait d'un travail très long et éprouvant en plein dans la rivière, pour une faible pérennité dans le temps.

